

Ne pas aller à un oral de TD (exposé)

Par **holypppedope**, le **21/03/2019** à **20:06**

Bonjour,

Je suis en 1er année de droit et j'aimerais savoir si je peux louper mon oral de TD, l'exposé quoi. C'est le dernier orale que j'ai à assez de l'année et j'ai un entretien ce jour là, et sérieux il me donne pas envie d'elle faire! Vous savez si je peux le louper sans que je puisse le passer un autre jour ? Et si le motif d'entretien sera officiellement valable car j'ai entendu dire qu'il n'y avait que le médicale [smile17] J'ai cet entretien car j'essaie de me réorienter pour l'an prochain car ce que je fais ne me plaît absolument pas
Merciiiiiii

Par **marianne76**, le **21/03/2019** à **20:09**

Bonjour

Nous ne pouvons pas vous répondre, c'est à vous de voir le règlement de votre faculté lequel prévoit tant l'organisation des examens que le contrôle continu.
Chaque faculté a ses règles propres